**LISTE DE CONTRÔLE**

**FACTEURS QUI DÉTERMINENT L’INTÉRÊT SUPÉRIEUR D'UN ENFANT**

Tous les facteurs énumérés ci-dessous sont pertinents pour déterminer laquelle parmi les options disponibles est dans l'intérêt supérieur de l'enfant, y compris l'identification des mesures de suivi nécessaires. L’importance donnée à chaque facteur varie inévitablement en fonction de chaque enfant. Des conseils sur la tâche difficile d'équilibrer ces facteurs sont fournis au chapitre 5 des Directives.

**OPINIONS DE L'ENFANT ;**

* Souhaits et sentiments de l'enfant et, ont-ils été obtenus directement de l'enfant ?
* L’importance à leur accorder, compte tenu de l'âge et de la maturité de l'enfant ;
* Capacité de l'enfant à comprendre et à évaluer les implications des différentes options.

**ENVIRONNEMENT SÉCURISÉ**

* La sécurité est normalement une priorité. L'exposition ou l'exposition probable au danger de mal grave l'emporte généralement sur les autres facteurs. Examiner :
  + - La sécurité dans la zone géographique / le ménage envisagé
    - La disponibilité de traitements médicaux vitaux pour les enfants malades
    - Les maltraitances passés (fréquence, schémas, tendances)
    - La capacité à surveiller
    - La persistance des causes profondes des maltraitances passés.

**FAMILLE ET PROCHES**

**a) Facteurs généraux :**

* + Qualité et durée de la relation et degré d'attachement de l'enfant à la :
* fratrie
* d'autres membres de la famille
* d'autres adultes ou enfants de la communauté culturelle, tout potentiel aidant ;
  + Effet éventuel de la séparation de la famille ou du changement de tuteur de l'enfant ;
  + Capacité des tuteurs actuels ou potentiels à s'occuper de l'enfant ;
  + Opinion de personnes proches de l'enfant, le cas échéant.

1. **Facteurs spécifiquement pertinents pour les solutions durables pour les enfants non accompagnés ou séparés :**
   * Possibilité de regroupement familial (normalement présumé être dans l'intérêt supérieur). Examiner si :
     + le recherche a été lancé et ses résultats
     + les efforts déployés pour contacter directement les parents / la famille, la relation familiale avec l'enfant a été vérifiée
     + l'enfant et le membre de la famille sont prêts à être réunis et, dans le cas contraire, les raisons de toute réticence.
2. **Facteurs spécifiquement pertinents pour les arrangements de soins temporaires : Maintien des relations familiales et fraternelles ;** 
   * Perspectives de prise en charge en milieu familial ;
   * Les perspectives d'utilisation des systèmes de prise en charge communautaires (à condition qu'ils soient sûrs et efficaces).
3. **Facteurs spécifiquement pertinents pour la séparation d'un enfant de ses parents contre leur volonté (normalement fortement déconseillé) :**
   * Les points de vue des deux et l’importance à leur accorder ;
   * Qualité de la relation entre l'enfant et les parents et effet probable de la séparation ;
   * Capacité des parents à s'occuper de l'enfant ;
   * Capacité des membres de la famille élargie à s'occuper de l'enfant ;
   * Prise en compte de la proportionnalité dans les cas de retrait de la famille. Examiner :
     + Les options pour résoudre les problèmes de manière moins intrusive
     + Le maintien d’une continuité de contact minimale (par exemple sous supervision)
     + La séparation pour la durée la plus courte et l'échéance rapide pour la réévaluation ;
   * Les droits d'accès.

**BESOINS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'IDENTITÉ**

* Le réseau culturel et communautaire de l'enfant ;
* Continuité dans l'origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique de l'enfant ;
* Questions spécifiques basées sur l'âge, le sexe, les capacités et d'autres caractéristiques de l'enfant ;
* Besoins physiques ou émotionnels particuliers ;
* Questions de santé physique et mentale ;
* Besoins éducatifs ;
* Perspectives d'une transition réussie vers l'âge adulte (emploi, mariage, famille personnelle).